



FORMULAIRE 3(a)

TRIBUNAL DES SERVICES FINANCIERS

Concernant

et

ASSIGNATION DE TÉMOIN DEVANT le Tribunal des services financiers

À :

VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER AFIN DE TÉMOIGNER à l’audience qui se tiendra le _____, à _____, à _____

relativement à cette instance, et ne pas quitter les lieux tant que votre présence y sera requise.

VOUS DEVEZ AVOIR ALORS EN VOTRE POSSESSION et produire à l’audience les documents et objets suivants : originaux ou copies de livres, de documents, de lettres, de notes ou d’autres écrits en votre possession ou que pouvez obtenir et qui contiennent des inscriptions, des notes ou des procès-verbaux se rapportant à l’instance.

SI VOUS OMETTEZ DE VOUS PRÉSENTER ET D’ASSISTER À L’AUDIENCE CONFORMÉMENT À LA PRÉSENTE ASSIGNATION, LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE PEUT ORDONNER QU’UN MANDAT D’ARRESTATION SOIT DÉLIVRÉ CONTRE VOUS OU QUE VOUS SOYEZ PASSIBLE DE LA PEINE ASSOCIÉE À UN OUTRAGE À CE TRIBUNAL.

DATE _____

Signature pour le Tribunal des services financiers

Nota - Vous avez droit à des indemnités de présence des témoins, conformément à l’annexe B des *Règles de pratique et de procédure pour les instances devant le Tribunal des services financiers.*